

**CONVOCACTION**

Date : 28 mai 2024

Affichée le : 28 mai 2024

Nombre de conseillers :

En	39
exercice :	
Présents :	26
Votants :	37
Pouvoirs :	11
Absent :	2

L'an deux mille vingt quatre, le trois juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

**Étaient présents** : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Belkassoum Hakim ZAHRAOUI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE : 05 juin 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

le 06 juin 2024

**Absents représentés**

M. BOUKHACHBA  
Mme MOUSSATEN  
Mme FAZAL  
M. PERRIN  
Mme SAKHO  
Mme SOW  
Mme SENET  
Mme JACQUEMART  
Mme M'BAYE  
Mme MEHADJI  
M. FACCHINI

Pouvoir à M. KHOULA  
Pouvoir à Mme LAMBRE  
Pouvoir à Mme LEHNER  
Pouvoir à Mme MEUNIER  
Pouvoir à M. AKABLI  
Pouvoir à M. DEME  
Pouvoir à M. MARTIN  
Pouvoir à M. BOULHAMANE  
Pouvoir à M. KA  
Pouvoir à M. NACHITE  
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

**Absents non représentés**

Mme HAMADOUC, M. LUCAS.

**Secrétaire de séance** : Mariline DUHIN

**19 ZAC Ec'Eau Port Fluvial lot A - rachat du local réservé à l'accueil d'un transformateur électrique**

■ **Rapport de présentation :**

**Sophie LEHNER, Adjointe**

Par acte du 14 décembre 2022, la société IDEEL est devenue propriétaire du lot A à bâtir de la ZAC Ec'Eau Port Fluvial sis place Gisèle Halimi. Dans le cadre de son projet de construction, il était convenu qu'IDEEL réserve un local devant accueillir un transformateur électrique à rétrocéder à la commune moyennant l'euro symbolique.

La construction de ce local est aujourd'hui terminée dans le respect des normes et préconisations imposées par ENEDIS. IDEEL a organisé juridiquement le programme de construction au moyen de la mise en place d'un état descriptif de division volumétrique ayant pour assiette ledit lot A cadastré section AD n°211 et propose comme convenu la cession à la Ville du volume n°1 d'une superficie d'environ 19 m<sup>2</sup> situé en rez-de-chaussée avec une cote NGF supérieure de 33,32. Il appartiendra alors à la commune de conventionner avec un concessionnaire pour l'implantation du transformateur au sein dudit local.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette acquisition moyennant l'euro symbolique et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant.

